Commission transition Jouy le Moutier le 22 juin 2016

CCDD CACP

Fiche action PCET

Décarboner les bâtiments et déplacements publics

**Enjeux :**

Coordonner les actions des différents acteurs publics pour créer un effet de levier, organisé, visible et mobilisateur, sur le territoire.

**Description :**

En Île de France, 80 % des émissions de CO2 viennent des bâtiments et des déplacements. Les acteurs publics mènent des actions séparées, en tuyau d’orgue, invisibles pour les habitants et les entreprises, sans effet sur la part qu’ils ont à faire pour écarter la menace climatique.

L’action consiste à réunir ces acteurs pour qu’ils dressent ensemble un plan d’action coordonné centré sur l’énergie de leurs bâtiments et leurs déplacements automobiles, mutualisant méthodes et outils pour économiser l’argent public et organisant leur action territoriale pour dynamiser les actions des acteurs privés.

**Organisme pilote :**

A déterminer lors de la première table ronde. Un co-pilotage par le préfet, installé au centre de Cergy-Pontoise, et le président de la communauté d’agglomération, est suggéré à l’image du copilotage par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional de l’étude action menée il y a quelques années sur le chauffage urbain aux énergies renouvelables et de récupération.

**Nom et coordonnées du contact :**

Jusqu’à la désignation d’un pilote, jean-Michel Vincent, citoyen et président de la commission transition du comité consultatif du développement durable de la CACP. Jeanmichel.vincent@wanadoo.fr

**Partenaires :**

Le Préfet (préfecture et sous préfectures, services départementaux), le Président de la CACP (hôtel d’agglomération et services) et les maires (mairies et services, écoles, maisons de quartier…), la Présidente du conseil régional (lycées), le Président du conseil départemental (collèges), la présidente de la COMUE ( universités et grandes écoles), le Président de l’hôpital de Pontoise.

Il est également souhaitable que le Président du PNR du Vexin soit partenaire, bien que hors territoire de la CACP sur le mode l’alimentation, les éco-matériaux, les éco-énergies poussent à la compagne et sont consommés en ville.

**Objectif :**

Il est pluri annuel et double:

Pour les bâtiments et déplacements des acteurs publics, sur la base 2015 et à population plus emploi constants, réduction de 20% des consommations d’énergie à 2 ans; de 40% des énergies et de 50% des émissions de C02 à 5 ans ; division par trois des consommations d’énergies et par 4 des émissions de CO2 ( équivalent C02 pour être précis) d’ici 2030.

Pour la mutualisation et l’effet de levier, installation d’un comité de pilotage des partenaires mensuel au lancement puis trimestriel ; et d’un groupe projet avant la fin de l’année ; dotation et mise en route opérationnelle du groupe projet avant l’été 2017 ; premiers démonstrateurs privé et premières répliques d’ici à 2 ans, en capitalisant sur ce qui est en cours (projet d’efficacité énergétique des maisons du Valmoutier par exemple).

**Indicateur de suivi et d’évaluation :**

Euros, kwh et TeCO2 par m2 du patrimoine public, divisés par population plus emploi ; euros, énergie, km et TeCO2 des déplacements automobile divisés par population plus emploi.

Nature de l’innovation :

Environnementale, sociale et économique. Si on se débrouille bien, cette action développe de l’emploi et fait monter en compétences les acteurs publics et privés.

**Calendrier :**

Cf objectifs

**Budget et financements :**

Cette action se lance en mutualisant les moyens (sans réduction clandestine) et en cherchant des économies immédiates, répertoriées, comptabilisées, capitalisées et réinvesties dans le projet. La transparence est un facteur clé de succès.

**Moyens humains :**

Dito

**Liens avec d’autres démarches intercommunales :**

* Le développement du chauffage urbain aux énergies renouvelables et de récupération ;
* le démonstrateur d’efficacité énergétique des maisons du Valmoutier qui est reproductible sur un parc Cergy-pontain de 20 000 Maisons groupées environ ;
* le plan vélo ;
* le projet de développement de l’économie de la connaissance qui fait suite à l’atelier de Cergy-Île de France 2015 et notamment le projet « tiers lieux «  à Cergy-Préfecture  dans l’ancien bâtiment du Crédit Foncier ;
* L’axe majeur et son potentiel de développement pédagogique dans les écoles, collèges et lycées, de l’histoire de France à l’avenir durable.

**Liens avec d’autres documents supra territoriaux :**

* L’outil d’évaluation du développement durable de la DRIEA, appelé @d aménagement durable qui comporte un double tableau de bord territoire-projets.
* La démarche proposée aux élus du Grand Paris par le comité des partenaires, dans le cadre de la mission de préfiguration : mise à disposition des habitants, des entreprises et des élus de données publiques simples, vitrine à projet internationale, financements de petits projets fortement reproductibles.

**Références réglementaires :**

Mode projet, transverse, ce qui n’exclue pas d’être réglementaire.

**Gain d’émissions GES et énergétique :**

Cf objectifs

**Bilan ou retour d’expérience :**

Voir DRIEA et [www.agirlocal.org](http://www.agirlocal.org) pour les actions, projets et démonstrateurs à leurs différents stades d’avancement.